

RAPPORT FINANCIER

UAMC

***Monsieur Marc LECERF, Trésorier de l'Union
Amicale des Maires du Calvados***



Union Amicale des Maires du Calvados

À Honfleur, le 6 mai 2022

**Monsieur le Préfet,
Mesdames et Messieurs les Directeurs et Représentants de l'État,
Mesdames et Messieurs les Sénateurs et Députés,
Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,**

Il me revient de vous présenter la partie la plus poétique de l'activité de notre association en 2021 avec les comptes qui marquent son exercice et son activité.

Je vous propose de nous concentrer sur la partie ressources de fonctionnement 2021, c'est-à-dire la colonne la plus à droite qui va s'afficher dans quelques instants sur nos écrans, avec des cotisations qui se sont élevées à 258 553 euros, une évolution d'une année à l'autre qui peut porter sur l'évolution de la population de nos communes et à travers les différents recensements qui sont effectués, et je note ici que 517 communes du département sont adhérentes de notre association.

Le déjeuner de l'assemblée générale représente un montant de 6 650 euros, les partenariats de l'assemblée générale, 25 000 euros, sont en hausse, en développement constant. La subvention du département s'élève à 35 000 euros. La prise en charge par la ville de Caen du Palais des Congrès est de 4 000 euros. Les produits exceptionnels, à hauteur de 11 626 euros, sont liés à une subvention qui nous est arrivée assez tardivement. À noter également que cette somme est bien moindre que l'an dernier puisque nous menions alors une opération liée aux masques dans le cadre du Covid pour doter nos communes de ces produits rares à l'époque, ce qui avait donc augmenté de manière particulière et exceptionnelle notre budget. Les produits financiers sont de 502 euros, **soit un total de ressources, de recettes pour l'exercice 2021 de 341 331 euros.**

Une illustration apparaît sous forme de graphique, dans lequel on retrouve les mêmes chiffres, avec des éléments qui permettent visuellement de mesurer combien nos cotisations constituent la part la plus importante du budget de notre association.

J'en viens maintenant **aux charges de fonctionnement**, c'est-à-dire aux dépenses. Là encore, je m'intéresse à la colonne la plus à droite, qui marque le réalisé de l'année 2021, avec les services extérieurs, c'est-à-dire les prestataires auxquels nous faisons appel pour les différents éléments du fonctionnement au quotidien de notre association, pour 49 795 euros. Le coût lié aux réunions que nous organisons, que nous avons reprises en 2021, après qu'elles ont été, et pour cause, suspendues en 2020, s'élève à 2 462 euros. La participation qui, finalement, annule la recette que j'ai évoquée tout à l'heure dans l'autre partie des recettes, est de 4 000 euros pour l'utilisation du Palais des Congrès de la ville de Caen. La cotisation que nous versons en votre nom pour la cotisation à l'Association des Maires de France représente un montant de 127 215 euros. Dans la mesure où nous effectuons auprès de l'AMF ce versement de manière anticipée, c'est-à-dire avant le 30 juin, nous bénéficions d'une ristourne. Vous voyez apparaître en négatif la somme de 7 983 euros qui, finalement, réduit nos charges sur ce point. Nous payons des impôts notamment pour nos locaux caennais, pour 3 393 euros. Nous avons ici des salaires bruts et des cotisations sociales pour 81 344 euros et 24 832 euros, qui sont supérieurs à l'exercice 2021 car, en outre, nous avons moins de participation de l'État pour le chômage partiel, les aléas liés au Covid. À cela s'ajoute le fait que nous avons une équipe complète en 2021, qui n'était plus impactée par

des départs, des recrutements et des périodes de quelques mois pouvant se situer entre deux contrats. Les dotations aux amortissements s'élèvent à 20 423 euros, les provisions pour engagement de retraite, 789 euros, les charges financières à 1 580 euros. Les charges exceptionnelles sont bien moindres, là encore, puisque l'opération masques était venue gonfler artificiellement, d'une certaine manière, l'année 2020, pour 6 688 euros. Nous avons donc 1 699 euros liés à des divers, et vraiment la fin de l'opération masques pour 4 990 euros. **Soit un total de nos charges de fonctionnement de 314 538 euros.**

Une illustration de cette répartition de nos charges apparaît à travers le graphique présenté, où l'on distingue deux masses importantes : la cotisation que nous effectuons en votre nom auprès de l'AMF et les rétributions de nos collaborateurs.

J'en viens à la mise en perspective de ces produits et de ces charges, **pour un réalisé au 31 décembre 2021** en produit de 341 331 euros, de charges pour 314 538 euros, soit un résultat positif de l'exercice de 26 792 euros. Nous abordons ensuite ce que nous réalisons en matière de prévision d'atterrissage, de réalisé, et donc d'écarts que cela provoque au tableau suivant. Je vous passe certains détails pour me concentrer uniquement sur le résultat de fonctionnement à hauteur de 22 934 euros, un résultat financier de -1 079 euros, un résultat exceptionnel de 4 937 euros, soit **un résultat net que nous retrouvons à hauteur de 26 792 euros.**

Nous allons maintenant présenter le **bilan de notre activité 2021** : je vise la colonne la plus à droite de l'actif d'abord, et du passif ensuite.

En ce qui concerne l'actif, nos immobilisations nettes s'élevaient à 166 569 euros, les cotisations dues à 1 895 euros. Nous sommes globalement entrés dans l'épure aujourd'hui. Nous avons un paiement d'un partenaire encore en attente pour 2 000 euros, une disponibilité, c'est-à-dire notre trésorerie au 31 décembre, de 225 411 euros, et des charges constatées d'avance pour 1 026 euros, soit un **total de l'actif de 396 901 euros.**

En ce qui concerne le passif, donc un certain nombre de réserves à travers un fonds associatif de roulement pour 60 000 euros, un fonds associatif de réserve pour 193 876 euros. Et un résultat de l'exercice qu'on retrouve au passif pour 26 793 euros, soit un total des fonds propres de notre association de 260 669 euros, ce qui nous permet de dire que notre situation est confortable, que nous pouvons envisager de fonctionner avec une certaine sécurité ou un certain confort.

Les provisions pour retraite représentent un montant de 2 820 euros. Les dettes financières, donc le remboursement de l'emprunt de nos locaux, s'élèvent à 83 184 euros. Les dettes aux fournisseurs sont à 36 578 euros, les salaires et cotisations sociales à 11 235 euros. Les dettes pour cotisations trop versées sont de 2 415 euros et les produits constatés d'avance sont à 0 euros, **soit un total de 396 901 euros.**

Je vous propose à présent d'aborder **le budget prévisionnel pour la présente année 2022**, et de regarder la colonne de droite pour établir des comparaisons, si vous le souhaitez, avec l'exercice antérieur. Les cotisations sont visées à hauteur de 238 223 euros et sont le fruit d'ajustements de population et de changements de strates éventuels de telle ou telle commune ou intercommunalité. En ce qui concerne le déjeuner de l'assemblée générale, le

montant prévu est de 8 750 euros. Les partenariats qui continuent à se développer, nous l'avons vu dans la salle dans laquelle nous avons transité avant de rejoindre celle-ci, sont prévus à hauteur de 31 000 euros, les subventions du département pour 20 000 euros, dans le cadre d'une nouvelle convention avec le département. Le soutien de l'AMF pour le poste de juriste pour 11 200 euros. Nous ne sommes pas à Caen, donc il n'y a pas de contribution caennaise, puisque nous sommes excellemment accueillis à Honfleur. Les produits exceptionnels, par définition, ne sont pas anticipés. Il n'y a plus d'opération de masques et les produits financiers sont attendus à hauteur de 500 euros. **Soit un total de ressources ou de recettes pour 2022 projeté à 309 673 euros.**

J'en viens maintenant **aux prévisions de charges de fonctionnement ou de dépenses pour 2022** : en ce qui concerne les services extérieurs et les différents prestataires auxquels nous faisons appel, nous avons un montant de 62 299 euros. Les réunions d'informations en coût net représentent 900 euros, la cotisation à l'Association des Maires de France, 106 509 euros, avec une ristourne que nous projetons pour paiement anticipé à hauteur de 7 990 euros. Les impôts liés à nos locaux, notamment, sont prévus à hauteur de 3 400 euros. Les salaires bruts s'élèvent à 98 390 euros, les cotisations sociales qui y sont liées à 30 501 euros. Les dotations aux amortissements s'établissent à 19 940 euros, les provisions pour engagements de retraite, 500 euros, les charges financières, 1 370 euros. Les charges exceptionnelles ne sont pas, évidemment, prévisibles. **Soit un total de 313 819 euros.**

Je vous propose de mettre en perspective ces deux agrégats afin de **projeter pour 2022 un budget** en total de produits pour 309 673 euros, avec des charges à hauteur de 313 819 euros, ce qui donne **un léger déficit projeté à hauteur de 4 146 euros**. Sachant que chaque année nous voit produire davantage de recettes que nous l'avions prévu en contractant au maximum cette projection, et en prenant en compte un ensemble de charges généralement un peu moins important puisque nous les comptons au maximum et que nous sommes rigoureux dans notre gestion, il y a fort à parier que nous serons tout à fait dans l'épure en fin de budget. Toutes choses égales par ailleurs, vous avez pu observer que nos réserves sont significatives et permettraient donc, de toute façon, de couvrir ce très léger déficit.

Je vous propose de terminer avec **nos cotisations 2023**. Examinons d'abord, les cotisations des communes. Nous observons qu'il est prévu une certaine stabilité pour les communes jusqu'à 600 habitants. Au-delà, nous souhaitons la mise en place d'une formule plus simple que celle qui existait auparavant, avec un delta qui était lié à la cotisation à la revue, et donc de passer pour les communes de 601 habitants et plus à une cotisation qui s'exprime à travers 0,2605 euros, donc 26,05 centimes d'euros par habitant, ce qui devrait légèrement faire baisser les cotisations de nos communes, en tout cas, très à la marge. En ce qui concerne les intercommunalités, l'évolution serait un peu identique, soit pour les communautés de communes et les communautés d'agglomérations une cotisation à hauteur de 0,0604 euros par habitant, et pour la communauté urbaine de Caen, une cotisation à hauteur de 12 385 euros pour l'année 2022.

Voilà, Monsieur le Président, ce qui me permet d'achever cette présentation, en effet très poétique, de nos comptes.
